

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, LETOFFE, MMES DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, M JOLY qui été représenté par Mme MOLIN, MMES VANDENBROM, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM. PIAR, DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, POTET, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, BOURDON, MMES DAUMAS, BALITOUT, FRETE, GRANDJEAN, BACONNAIS, FONTAINE,

**ETAIENT REPRESENTES :** M. BONNARD qui avait donné pouvoir à M. DAMIEN jusqu'à 19h40, Mme PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à M. BEURDELEY,

**ABSENT :** M. RICARD,

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** MM. LEFEVRE et DE SMET, Directeurs ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme FONTAINE Valérie.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 15 juillet 2020.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## I Administration Générale

### ① Assemblée

#### 1.1 Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Monsieur le Président propose de fixer les indemnités selon le barème des indemnités maximales des Présidents et Vice-Présidents pour les Communautés de Communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, soit 67,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (indice 1027) pour le Président et 24,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (1027) pour les Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Président comme énoncé ci-dessus.

#### 1.2 Création des commissions thématiques intercommunales

Monsieur le Président propose la formation de six commissions, à savoir :

- Economie
  - L'aide à la création d'entreprises
  - La gestion d'une pépinière d'entreprises
  - La gestion de la zone d'activités des Deux Vallées
  - Le soutien à l'industrie (territoire d'industrie)
  - L'agriculture (circuits courts, alimentation locale et durable)

- Aménagement Territorial
  - o L'urbanisme
  - o L'habitat
  - o L'énergie
  - o La mobilité
  - o Les grands projets
- Environnement
  - o La gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation et prévention)
  - o L'eau (SPANC, GEMAPI et études)
  - o La biodiversité
  - o Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Tourisme et patrimoine
  - o Le Musée de la Batellerie
  - o L'animation du patrimoine naturel et historique
  - o L'Office de Tourisme
  - o Le Musée Territoire 14/18
- Culture, Sport et numérique
  - o La programmation culturelle
  - o Les équipements sportifs (piscine)
  - o Picardie en Ligne
- Petite enfance et jeunesse
  - o L'accueil de loisirs
  - o Le relais assistants maternels

Il propose de valider les modalités de la composition des commissions, à savoir un représentant communal par commission (conseiller communautaire ou conseiller municipal), portant ainsi à 16 le nombre de représentants par commission.

Il précise que chaque commission est présidée de droit par le Président de l'EPCI ou par le vice-président ayant reçu délégation du président sur les thématiques concernées et demande si les communes ont désigné leurs représentants.

Il est procédé à l'élection conformément à la réglementation.

### **1.3 Formation des élus**

Monsieur le Président explique que les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la communauté, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Il est proposé :

1° D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
- Favoriser l'efficacité du personnel (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, langues étrangères, etc.) ;

- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marchés publics, démocratie locale, etc.) ;

....

2° De fixer le montant des dépenses de formation à 10% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;

3° D'autoriser le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

4° De prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices N et N+1.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'instaurer les modalités énoncées ci-dessus pour la formation des élus.

#### **1.4 Désignation de délégués à des organismes extérieurs**

Monsieur le Président propose de nommer un représentant pour participer aux assemblées générales du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Oise et de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Monsieur PASTOT, qui est en charge de l'aménagement du territoire, va travailler tout au long du mandat avec ces deux organismes.

Il est donc proposé de le nommer comme délégué pour représenter la CC2V au sein de ces deux organismes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur PASTOT comme délégué au sein de la CAUE et de l'ADIL.

#### **1.5 Désignation de délégués au Syndicat Mixte de la Vallée du Matz.**

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 juillet dernier, il a été procédé à l'élection des représentants pour siéger au syndicat du Matz.

La commune de Vandélicourt n'ayant nommé qu'un titulaire et un suppléant, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour que le syndicat de Matz puisse avoir le nombre nécessaire de titulaires et de suppléants comme indiqué dans les statuts.

Monsieur le Président demande qui est candidat :

**Monsieur TASSIN propose sa candidature comme titulaire**

**Aucun candidat ne se propose comme suppléant**

Monsieur TASSIN est élu membre titulaire pour la commune de Vandélicourt à l'unanimité.

## ② Ressources humaines

### 2.1 Modification du tableau du personnel

Monsieur le Président rappelle que, suite au mouvement de personnel, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

Suite au départ de Monsieur LEFEVRE, il est proposé d'enlever le poste d'attaché et l'emploi fonctionnel du tableau du personnel en poste pourvu.

Il est également proposé d'ouvrir un poste de contractuel pour le poste de DGS.

De plus, Madame DECORTE, responsable financière, sera recrutée à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> octobre à la CC2V, d'où un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe pourvu.

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFF. POURVU
Directeur Général	A	1	0
Attaché Principal	A	1	0
Attaché territorial	A	2	2
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	1

Monsieur SERVAIS demande pourquoi il y a plus de postes budgétés que de postes pourvus.

Monsieur LEFEVRE explique que l'objectif est de pouvoir anticiper les évolutions à venir, (avancement grade, évolution statutaire, embauche, détachement) pour éviter de modifier le tableau du personnel à chaque conseil communautaire.

Les postes pourvus correspondent réellement à l'effectif.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le tableau du personnel.

### 2.2 Convention de mise à disposition d'un agent de la CC2V auprès de l'Office de Tourisme

Monsieur le Président précise que, suite au non renouvellement du contrat de la Directrice par intérim de l'Office de Tourisme et dans l'attente d'un recrutement futur, il est proposé de mettre à disposition, à titre transitoire, un agent de la CC2V pour occuper les fonctions de directeur et donc d'ordonnateur de l'Office de Tourisme.

Madame DECORTE assurera les fonctions de Direction par intérim pour 3 mois.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer la convention de mise à disposition de la responsable financière auprès de l'Office de Tourisme pour trois mois.

## ③ Finances

### 3.1 Décision Budgétaire Modificative N°2/2020 du Budget principal

Monsieur LEFEVRE explique qu'il s'agit d'une décision modificative de régularisation suite à une erreur des services à la demande du percepteur pour permettre de toucher les subventions.

En effet, la CC2V a porté, pour le compte du Pays, l'étude sur les circuits courts (68 600.00€).

Quand le service comptabilité a reçu le P 503 la subvention attendue pour les circuits courts a été affectée au bateau promenade car on attendait une subvention équivalente sur ce projet.

Il convient donc aujourd'hui de modifier l'affectation budgétaire de cette subvention et la réaffecter au budget principal.

L'état récapitulatif doit être envoyé avant la fin du mois pour toucher la subvention.

Il est proposé deux décisions modificatives budgétaires afin de réaffecter correctement la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de l'étude des circuits courts.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
	NEANT		
Total	-00 €	total	-00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
6417 Rémunérations apprenti	12 750 €	7478 Subvention	12 750 €
Total	12 750 €	total	12 750 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 750 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 750 €</b>

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, la décision modificative N°2/2020 du budget principal.

### 3.2 Décision Modificative N°2/2020 pour le budget annexe bateau promenade

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
	NEANT		
Total		total	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
673 Titres annulés sur exercice antérieur	12 750 €		
012 Charges de personnel	-12 750 €		
Total	-00 €	total	-00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-00 €</b>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la décision modificative N°2/2020 du Budget annexe bateau promenade.

## II Environnement

### 1.1 Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Monsieur TASSIN explique que la quantité d'ordures ménagères résiduelles présente dans le bac à couvercle gris continue de baisser au profit des déchets recyclables.

Depuis juillet 2019, tous les emballages ménagers sont collectés avec les papiers dans le bac à couvercle jaune.

C'est un gain économique et écologique. Cela nous permet de stabiliser et maîtriser notre budget.

Encore aujourd'hui, plus de 30kg par habitant de produits alimentaires sont jetés sans être consommés chaque année.

C'est pourquoi, la lutte contre le gaspillage alimentaire restera l'un de nos axes forts de travail.

Il a pris en considération les remarques des élus concernant les problèmes rencontrés lors de la collecte trimestrielle en porte à porte des encombrants. (55% béton, souches d'arbre, textile...).

Elles seront au centre des réflexions du service environnement en 2020.

Il invite les conseillers à délibérer en approuvant le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2019.

## III Aménagement du territoire

### 1.1 Vente d'une parcelle située sur la ZAC du Gros Grelot à Thourotte

**(Arrivée de Monsieur BONNARD à 19h40)**

Monsieur PASTOT rappelle que dans le cadre du projet de construction de la piscine intercommunale, la **communauté de communes** a acheté des terrains sur la zone d'activités du Gros Grelot à Thourotte.

La surface des terrains acquis étant bien plus importants que l'emprise foncière nécessaire pour le projet de la piscine, la communauté de communes souhaite réaliser une division foncière et revendre une partie des terrains à des entreprises qui souhaiteraient s'installer sur la zone d'activités.

Au vu de l'avis des Domaines, du prix d'acquisition des terrains par la CC2V et des frais de division, le prix de vente a été fixé à 26 € TTC du m<sup>2</sup>.

L'entreprise GAMM VERT a manifesté son intérêt pour s'installer à côté du magasin BRICO DEPOT par l'intermédiaire de la SARL CATOL représentée par Monsieur Dondt.

Par conséquent, il est proposé de vendre un lot d'une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup> selon le plan ci-joint.

Il est proposé de signer le compromis de vente avec une condition suspensive liée à l'obtention du permis d'aménager qui permettra de définir précisément les différents lots et leur superficie respective.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle sur la ZAC à 26 € TTC du m<sup>2</sup>.

## **1.2 Avis sur le projet de PLU de Longueil Annel**

Monsieur PASTOT explique que, par courrier en date du 10 juillet 2020, la Commune de Longueil-Annel a transmis son projet de PLU à la Communauté de Communes afin qu'elle émette son avis.

La CC2V dispose de 3 mois à compter de la transmission du projet pour émettre un avis. A défaut, il sera considéré comme favorable.

Dans la note jointe à la convocation, les différentes remarques proposées ont été jointes.

Il faut noter que le PLU a retenu un taux de croissance de 1.2% par an ce qui permettrait d'atteindre 3 241 habitants en 2035 soit 655 habitants supplémentaires par rapport au recensement de 2016.

Pour cela, des objectifs de construction de nouveaux logements privilégiant le comblement des dents creuses et la densification du tissu urbain existant ont été déterminés.

Par ailleurs, nous avons pris note de la volonté :

- De renforcer et conforter les différentes centralités de Longueil-Annel que sont la zone d'activités, le pôle mairie-école-périscolaire et le pôle commerciale et touristique aux abords de l'écluse. Mais aussi de développer le pôle d'équipements publics à Annel (équipements sportifs et scolaires).
- De maintenir le maintien en eau du canal latéral à l'Oise actuel, de développer le musée et d'aménager un centre de formation et un port fluvial.
- D'optimiser les liaisons entre les différentes centralités, de valoriser la desserte ferroviaire en permettant l'aménagement de stationnements adaptés et de sécuriser et développer les déplacements en mode doux entre les 3 principales polarités et entre le mont Ganelon et la vallée de l'Oise supposant le maintien d'un franchissement du canal actuel et du canal Seine Nord Europe.
- D'installer de nouvelles activités économiques
- De maintenir des surfaces boisées et herbagères

Par conséquent, l'ensemble des orientations prévues dans le projet du PLU étant compatible avec le SCOT, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet du PLU de Longueil-Annel. Toutefois, quelques remarques peuvent être apportées (voir document adressé avec la convocation).

Le Conseil Communautaire rend un avis favorable au PLU de Longueil-Annel à l'unanimité.

### **1.3 Transfert de propriété du collège de Ribécourt-Dreslincourt**

Monsieur PASTOT rappelle qu'il y a quelques années, la Communauté de Communes existait sous le nom de SIVOM du Canton de Ribécourt. Celui-ci avait en charge la gestion des collèges dont celui de Ribécourt-Dreslincourt.

Depuis, le Département en a obtenu la compétence et la CC2V doit donc transférer la propriété des différentes parcelles.

Or, suite à la recherche sur l'origine de propriété par le notaire, il s'avère que la parcelle AK 196 appartient toujours au SIVOM du Canton de Ribécourt.

Il convient donc d'abord de procéder au transfert de propriété de la parcelle AK 196 du SIVOM à la Communauté de Communes pour ensuite pouvoir céder le bien au Département.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la régularisation du transfert de la parcelle AK 196 du SIVOM du Canton de Ribécourt à la Communauté de Communes puis de la Communauté de Communes au Département.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le transfert de propriété comme énoncé ci-dessus.

### **1.4 Transfert de propriété de la rue Edouard Meunier et des réseaux**

Monsieur PASTOT précise que lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2020, les élus ont accepté le transfert de propriété de la rue Edouard Meunier et de ses réseaux à la commune de Thourotte.

Or, les réseaux d'assainissement et d'eau potable étant gérés par le SIVOM de Thourotte/Longueil-Annel, la mairie de Thourotte, avec l'accord du SIVOM, demande que la propriété de ces réseaux soit transférée au SIVOM.

Par conséquent, il est proposé de transférer, à titre gratuit, la propriété de la rue Edouard Meunier d'une superficie de 1 507 m<sup>2</sup> et d'une valeur de 3 014.00 € d'après l'avis des Domaines ainsi que les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public à la commune de Thourotte et les réseaux d'assainissement et d'eau potable au SIVOM de Thourotte/Longueil-Annel.

Une inspection des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sera réalisée par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, le transfert de propriété de la rue Edouard Meunier à la commune de Thourotte et les réseaux de cette rue au SIVOM de Thourotte Longueil Annel.

## IV Economie

### 1.1 Convention de participation au fonds de relance Hauts de France

Monsieur LETOFFE rappelle que le Conseil Communautaire a adopté le 15 juin 2020 trois délibérations pour engager un plan de relance auprès des entreprises :

- La première définit le plan de relance :
  - o Une enveloppe de 50 000.00€ pour des fonds de secours de 1500.00 €
  - o Un fonds de 50 000.00€ pour des aides remboursables
- La deuxième porte délégation de la Région Hauts de France pour les aides aux entreprises
- La troisième concerne la convention avec Oise Est Initiative pour l'instruction du versement du fonds de secours

Il est proposé aujourd'hui de valider la procédure de versement des aides remboursables à travers une convention avec la Région et une deuxième avec Initiative Hauts de France. La convention avec la Région Hauts de France fixe les modalités d'attribution des aides remboursables :

- Ces aides concernent exclusivement les acteurs de la CC2V et ne sont pas cumulables avec les aides de l'Etat,
- Elles se situent entre 5 000.00 € et 30 000.00 € et concernent les entreprises de moins de 9 salariés créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les associations de moins de 20 salariés œuvrant dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de l'éducation populaire, de l'innovation sociale, de l'insertion et de la formation professionnelle,
- Le remboursement se fera en 48 mois avec 12 mois de différé.

Il est rappelé que la Région et la banque des territoires contribuent chacune à hauteur de 2€/habitant si l'EPCI contribue également sur cette base minimale.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la Convention avec la Région Hauts de France.

Monsieur DAMIEN demande pourquoi limiter les associations à 20 salariés pour en bénéficier.

Cette démarche a été faite pour aider les petites associations de moins de 20 salariés.

Monsieur DROUET pense que 12 mois de différé par rapport à la conjoncture c'est peu.

Monsieur LETOFFE précise que la convention de la Région le précise comme cela mais qu'au regard de l'évolution sanitaire il y aura sûrement des ajustements. La CC2V doit s'adapter aux exigences de la Région.

Madame BALITOUT précise que le Conseil Départemental contribuera également à hauteur de 2€/habitant.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer la convention de participation au fonds de relance.

## **1.2 Signature d'une convention avec Initiative Hauts de France**

Monsieur LETOFFE explique que dans le cadre de la convention précédente avec la Région, chaque EPCI s'engage à verser directement sa contribution au réseau Initiative Hauts de France.

Ce versement s'effectuera en deux tranches au minimum, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021, fin de l'opération.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la Convention avec Initiative Hauts de France.

Concernant l'attribution des aides il y aura un suivi lors de commissions avec Oise Est et les services de chaque EPCI.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer la convention avec Initiative Hauts de France.

## **V Tourisme et patrimoine**

### **1.1 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Madame BACONNAIS explique que dans le cadre de la réalisation de deux bacs à sable à réalité augmentée pour le musée de la batellerie, il est sollicité une subvention d'un montant de 6 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Hauts de France.

Ces deux bacs serviront d'outils pédagogiques numériques pour évoquer avec les collégiens et lycéens : le cycle de l'eau, les crues, la topographie. Avec un temps fort lors de la fête de la Science en octobre.

La prise en charge financière de ces bacs par la DRAC est de 50% sur un coût total de 12 000 €.

Madame BACONNAIS précise que depuis la réouverture, le musée a connu une baisse des visites, surtout pour la partie groupes. Par contre, le nombre de visiteurs individuels pendant l'été est resté correct.

Le bateau a bien redémarré en juillet mais connaît une baisse actuellement.

Il a été constaté que les visiteurs, durant l'été, étaient des habitants du Département.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la DRAC.

### **1.2 Nouvelle tarification des produits boutique à la Cité des Bateliers**

Madame BACONNAIS propose de fixer les prix des produits boutique à la Cité de Bateliers de la façon suivante ;

DENOMINATION DE L'ARTICLE	PRIX DE VENTE TTC
CD Chansons d'enfance de Stevenson de Jean Humenry	15.00€
Livre CD « Sur les pas de Robert Louis Stevenson » de Jean Humenry	20.00€
Livre Les Cahiers du Musée de la Batellerie « Le Freycinet 1880-2020 » de Stéphane Fournier	16.00€
Chapeau pirate	2.50€
Epée pirate	2.50€
Balle papillon	1.10€
Grenouille	1.20€
Mini télescope	1.50€
Crayons couleur PM	2.00€
Chenille mécanique	2.20€
Gomme abeille	1.00€

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs boutique comme indiqué ci-dessus.

### 1.3 Subvention 2020 à l'association « la Machemontoise »

Madame BACONNAIS explique que la CC2V n'a pas attribué de subvention en 2020 à l'association « La Machemontoise », mais a fait le choix d'inscrire au budget la somme de 17 000€ pour réaliser une étude géotechnique et un plan en 3D des carrières.

Cette prestation a été réalisée par IGECAV et a coûté 14 112.00€.

Cette étude a révélé que le circuit principal n'était pas inclus en totalité dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique et que des travaux de confortement étaient nécessaires. Certains travaux de sécurisation du site doivent donc être effectués par « La Machemontoise ».

Il est proposé d'allouer une subvention à l'association de 3 000€ pour la sécurisation du site.

Monsieur LEFEVRE précise que IGECAV est prêt à faire une présentation aux élus pour présenter le rendu de l'étude en 3D.

Monsieur BONNARD demande où en est la DUP.

Il pourrait être proposé de modifier le périmètre pour intégrer le 1<sup>er</sup> circuit qui est au 2/3 exploité par un agriculteur.

Il faut au préalable pouvoir acheter les terrains au propriétaire agricole. IGECAV est relativement optimiste sur l'avenir de ce circuit, il suffit d'aménager différemment cette parcelle.

L'enquête parcellaire est prête, il ne reste plus qu'à rencontrer les propriétaires (environ 50), mais tous n'ont pas été retrouvés. Le notaire a suggéré de commencer une négociation avec les propriétaires connus et lancer une procédure d'expropriation pour les autres.

De plus, la CC2V devrait répondre à un appel à projets Hauts de France retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour pouvoir nous aider financièrement à engager une étude d'opportunité sur le devenir du site.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 3000.00 € à l'association « La Machemontoise ».

#### **1.4 Signature d'une convention pour l'entretien du chemin de randonnée « La Vandélicourtoise »**

Madame BACONNAIS rappelle qu'en 2019 a été créé le chemin de randonnée « La Vandélicourtoise » sur les communes de Marest Sur Matz et de Vandélicourt.

Ce chemin a été réalisé en partenariat entre la CC2V et les communes citées ci-dessus.

Ce chemin est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) et possède des panneaux d'interprétation, une table d'orientation et du mobilier de balisage (poteaux et flèches). Tout ce mobilier a été réalisé et financé par la CC2V.

La CC2V a d'ailleurs en charge l'entretien de tout ce mobilier.

Concernant l'entretien du parcours, il convient de signer une convention d'entretien de ce chemin de randonnée avec les communes

Il est précisé que le chemin a été inauguré il y a un an. Il a été décidé de signer cette convention pour répartir les devoirs et responsabilités de chacun. On sait qu'en fonction de leurs moyens les communes ne peuvent pas entretenir le site toute l'année. La CC2V prévoira également quelques jours de nettoyage par ses services.

## **VIII Questions diverses**

### **1/ CSNE**

Monsieur BONNARD souhaite revenir sur la programmation du Canal Seine Nord et demande s'il est prévu une réunion d'ici la fin d'année avec les maires concernés par le canal.

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué l'échéance de la Toussaint et il pense que se réunir pour discuter des projets sur le tracé du canal pourrait être intéressant avant qu'il ne soit trop tard. Il ne souhaite pas que la CC2V parte en ordre dispersé.

Monsieur le Président rappelle qu'il se bat pour l'EPCI lors de chaque réunion. Il précise qu'il était à une réunion la semaine dernière à l'ESCOM sur ce point et qu'une autre réunion est fixée le 25 septembre.

Madame DRELA précise que le 25 septembre les maires ne sont pas conviés à la réunion, et le déplore.

Monsieur BONNARD précise que les communes concernées par le canal ne sont pas au courant des projets des communes voisines.

Monsieur le Président demande à Monsieur BONNARD de faire un courrier sur les besoins de sa commune et les enjeux.

Monsieur LEFEVRE a, quant à lui, une inquiétude sur la localisation du quai de déchargement et des connexions de voiries.

## **2/ Journée d'accueil des élus le 17 octobre**

Après discussion, il est décidé de fixer la journée d'accueil le samedi 10 octobre.

## **3/ Départ de M. LEFEVRE**

Monsieur le Président informe l'assemblée du départ de Monsieur LEFEVRE et lui souhaite une bonne continuation dans son nouvel emploi.

Il précise que Monsieur DE SMET va prendre la direction de la CC2V.

Il propose de faire le pot de départ de Monsieur LEFEVRE lors des vœux de la CC2V s'ils peuvent être maintenus

Il est demandé à Monsieur DE SMET de se présenter.